

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## ÉLECTION SÉNATORIALE

DU 31 MAI  
CANDIDAT RÉPUBLICAIN

**D<sup>r</sup> A. RELHIÉ**

Conseiller Général  
Membre de la commission départementale  
Ancien Maire de Cahors  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Cahors, le 21 Mai

## Tribune Electorale

Un électeur de l'arrondissement de Gourdon nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'ai vu que vous êtes disposé à ouvrir les colonnes de votre journal à tous ceux qui, à propos de la prochaine élection sénatoriale, voudraient discuter avec calme, sans passion.

Presque octogénaire, j'ai le regrettable privilège de pouvoir vous offrir, à un trop haut degré, les conditions que vous exigez de vos correspondants.

Si l'on peut encore lire avec intérêt une page d'histoire ancienne, je vais essayer de raviver ici quelques-uns de mes vieux souvenirs, en les faisant suivre de réflexions inspirées par une longue expérience.

Républicain de 48, ce n'est pas sans émotion que j'assistais à des réunions mouvementées, où des orateurs ardents nous débitaient de beaux et chaleureux discours, émaillés de périodes entraînant, pendant, nous disait-on, que « le vent de la liberté soufflait partout à pleine voile, et que les trônes croulaient de toutes parts ».

Mais, depuis, j'ai eu lieu de remarquer que nos plus beaux diseurs, les plus exubé-

rants, n'étaient pas précisément toujours les caractères les mieux trempés, les esprits les plus justes, les républicains les plus convaincus.

Il me souvient, en effet, que parmi nos plus chauds, nos plus brillants discoureurs de l'époque, qui nous auraient poussé à des manifestations aussi inutiles qu'imprudentes, qui semblaient même soupçonner de tiédeur des républicains dont la sincérité et le dévouement ne se sont jamais démentis, trois devinrent et sont morts fonctionnaires de l'empire.

Ah ! ce n'est pas le modeste et regretté M. Delord, le proscrit de 1852, qu'on trouvait au rang des phraseurs et des bruyants ! et pourtant, il avait une incontestable valeur, et nul plus que lui n'a sacrifié à ses convictions républicaines.

Et qui laissera dans les annales du Conseil général du Lot de meilleurs souvenirs que l'honorable M. Roques, l'humble notaire de Labargade, qui a pendant si longtemps et avec une si rare compétence présidé aux travaux de cette assemblée ?

Ni l'un ni l'autre ne visaient à l'éloquence, mais ils avaient des qualités solides ; et lorsque, le 5 janvier 1878, nous les portâmes au Sénat, quels choix pouvaient être meilleurs ?...

C'est assez dire combien il nous importe, pour l'élection du 31 mai, de rechercher avec soin le vrai mérite et de nous tenir en garde contre les déclamations, plus ou moins pompeuses, plus ou moins habiles, d'où qu'elles viennent.

Une réunion préparatoire est certainement indispensable. L'intérêt de la discipline l'exige, surtout en présence de la multiplicité des candidatures et pour éviter toute surprise.

Mais, je vous déclare que, pour ma part,

ce n'est pas seulement dans le congrès que j'irai prendre mes éléments d'appréciation sur la valeur des candidats : j'ai commencé et je poursuivrai ma petite information en puisant mes renseignements aux sources qui me paraissent les meilleures, car je tiens à ne me laisser ni éblouir, ni surprendre.

Je suis persuadé que la grande majorité des délégués s'attachent, comme moi, à fixer leur choix sur un homme instruit, capable, ayant un jugement calme et sûr le mettant à l'abri des entraînements, et, par dessus tout, sur un républicain éprouvé dont le passé nous garantisse l'avenir.

Jusqu'à présent, M. Relhié a mes préférences. J'ignore si elles seront modifiées.

Dans tous les cas, je ne m'arrêterai pas aux revendications de l'arrondissement de Figeac, qui voudrait limiter nos choix à ses deux candidats ; — et j'adhère pleinement aux excellentes raisons données, pour les réfuter, dans les deux lettres que vous avez publiées.

Veillez recevoir, etc., etc.

Un délégué.

## INFORMATIONS

### VOYAGE PRÉSIDENTIEL

#### A Limoges

Il convient de retenir les importantes déclarations suivantes du Président de la République, en réponse à l'allocation du maire de Limoges qui se termine ainsi :

« Il y a d'autres conquêtes à faire pour ceux qui n'ont pas reçu la satisfaction à laquelle ils ont droit. Écoutez la voix de ceux qui souffrent ; répondons à l'appel des travailleurs et donnons-leur au banquet de la vie la place qu'ils méritent. »

Le discours du maire de Limoges a été vigoureusement applaudi, mais la réponse que lui a

de beaux sites et des promenades pittoresques.

Edmond About a raconté avec son esprit étincelant et dans le style magique qu'on lui connaît l'aimable séjour qu'il y fit, entouré de sa famille, en compagnie de Gustave Doré, le regretté dessinateur, du pauvre général Abel Douay, tué à Wissembourg et du sculpteur Bartholdi, qui est dans la plénitude de son beau talent. L'incomparable écrivain a magistralement décrit la grandeur imposante de ce curieux monastère du septième siècle, qui a en l'honneur d'héberger Charlemagne, Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion, et plaisanté d'une manière charmante les chambres de l'hôtellerie si mal tenues et la nourriture si mauvaise, même les jours où la règle n'oblige pas les voyageurs à faire maigre.

Revenons donc à nos personnages que nous trouvons réunis au réfectoire, autour de la table recouverte d'une toile cirée et chargée de plats mal préparés, peu délicats, mais auxquels ils faisaient honneur quand même, grâce à l'appétit gagné dans la longue promenade de la journée. Malgré la mauvaise qualité des mets qui composaient le souper, tous les convives étaient d'assez bonne humeur ; la joie de se reposer après plusieurs heures de marche, l'émotion douce éprouvée à la vue de spectacles aussi grandioses, et, par-dessus tout, l'influence du fameux petit vin de l'Evêque, rendait chacun gai et bienveillant.

Léon Chalmoy lui-même, jugea bon d'arrêter le feu d'artifice de plaisanteries qu'il dirigeait sur l'infortuné Frédéric. Il aurait d'ailleurs pu se moquer tout à son aise du jeune Bavarrois, qui n'y aurait pas fait attention, tant il mettait d'acharnement à satisfaire son appétit vorace.

faite M. Carnot a été pour ainsi dire hachée par les braves.

« Tout ce qui touche, dit-il, après l'exorde d'usage, à la santé, à la sécurité de l'ouvrier, à l'amélioration des conditions de sa vie, à l'hygiène de sa demeure et de son atelier, tout ce qui assure sa dignité, en même temps que sa liberté, tout ce que la prévoyance commande pour que le travailleur atteint par l'âge ou la maladie ne puisse se trouver sans ressources, tout cela, monsieur le maire, est l'objet constant des recherches et des travaux de ceux que le suffrage universel a investis de sa confiance. Les Chambres sont saisies d'une série de projets qui marquent leur sollicitude pour le monde du travail, et à l'heure où je vous parle, le gouvernement met la dernière main au texte de nouvelles lois qui assurent la légitime récompense des labeurs et de l'épargne.

» La République ne s'arrêtera pas dans cette voie de la réalisation des réformes pratiques et des progrès réfléchis qui doit être l'œuvre d'un gouvernement d'opinion issu du vote populaire.

» Ce n'est pas de la violence plus ou moins désintéressée de quelques-uns que le pays peut attendre ces satisfactions désirées de tous. Ce n'est pas de la violation des lois et de la liberté du travail, sous un régime qui se recommande de la loi et de la liberté, c'est du concours de tous, sous l'égide de la République incontestée et pacifiée par la volonté du suffrage universel ; à ce concours de tous, à ce dévouement universel pour les grands intérêts du pays, nous devons notre chère armée nationale, cette réelle école du devoir et du patriotisme. Nous lui devons aussi l'amélioration progressive et efficace du sort des phalanges du travail, qu'on ne doit pas séparer de la masse de la nation dont elles sont une des forces vives.

» C'est l'union des volontés, messieurs, c'est la concentration des efforts qui assurent le succès et la victoire. Cette vaillante jeunesse des gymnastes que nous sommes venus admirer aujourd'hui nous en donnait, tout à l'heure encore, un frappant exemple.

» Avec un sentiment bien profond de sympathie et de satisfaction patriotique, j'envoie un salut cordial à ces jeunes Français qui se préparent à être des soldats et des citoyens. (Applaudissements). Je salue avec eux l'hospitalière cité de Limoges, et j'emporte un reconnaissant souvenir de l'accueil qu'elle a encore aujourd'hui réservé à un de ses enfants ».

Le discours de M. Carnot a produit sur les auditeurs un effet prodigieux. On peut s'attendre à ce qu'il ait dans le pays un énorme retentissement.

Le président de la République, accompagné de MM. Constans et Bourgeois, est parti de Limoges mardi matin, à huit heures.

De nombreux vivats l'ont salué à son départ.

Le sémillant Parisien n'avait d'ailleurs d'oreilles et d'yeux que pour sa jolie voisine, Mme Dornach, qui, tout en faisant honneur au repas, bavardait avec son entrain habituel.

— C'est un plaisir, dit-elle, d'avoir un guide comme vous, Monsieur Michel, vous êtes un fourrier incomparable.

— Le fait est, ajouta M. Dornach, que sans lui je ne me serais pas aventuré à tomber ici à l'improviste.

— Et vous auriez eu raison, fit Michel, car la supérieure, ou plutôt la *frau multer*, comme on l'appelle, n'a pas l'habitude de recevoir les voyageurs qui n'ont pas pris la précaution d'annoncer d'avance leur arrivée. Heureusement qu'elle me connaît et me traite en confrère.

— En confrère ? s'écria Mme Dornach, ne comparez pas, je vous en prie, votre excellent hôtel des Étrangers de Hohwald avec l'excécrable auberge où nous sommes ! Ah vous avez là une bien bonne maison, et il ne vous manque plus qu'une gentille petite femme pour vous aider à la diriger.

En disant ces mots, elle regarda malicieusement Rosa, qui se sentit troublée ayant compris l'allusion d'ailleurs assez transparente.

Michel ne manquait pas d'intelligence, mais chez lui le sens compréhensif était moins délicat que chez sa cousine. Il considérait Rosa comme une sœur ; il la savait si pauvre, et quelle que fût sa bonté naturelle, il avait conscience de l'infériorité de la position de la jeune fille.

Il était donc à cent lieues de croire que Mme

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 12

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE  
EN ALSACE

VI

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Frédéric, en l'entendant, esquissa un mauvais sourire, mais Léon l'ayant regardé de travers, il reprit vite son sérieux.

Pour terminer la route, Mme Dornach dut s'appuyer d'un côté sur son mari, de l'autre sur le Parisien.

Frédéric, qui était maintenant en arrière avec M. Joë Wilkie, lui dit à voix basse.

— Hein ! trouvez-vous que cette petite dame se compromet assez avec ce fat ? Et ce mari qui ne voit rien, qu'en pensez-vous ?

Ces questions intéressaient probablement fort peu l'Anglais, car il y répondit à brûle-pourpoint par cette exclamation à laquelle son interlocuteur était loin de s'attendre.

— Quelle bonne idée aurait votre père d'établir des brasseries à Paris !

— Hein ? fit Frédéric tout abasourdi. Joë Wilkie ne prit pas garde à sa stupéfaction ; il entreprit de lui démontrer que la bière de Bi-

vière était supérieure à toute les autres, que les Parisiens en seraient très amateurs et que, au point de vue allemand autant qu'au point de vue financier, la maison Treiber avait tout intérêt à se créer des débouchés dans la capitale de France.

Le petit Frédéric l'écoutait, la bouche ouverte, à cents lieues de croire que le même Joë Wilkie conseillait avec chaleur, quelques minutes auparavant, à M. Dornach de lutter sans merci avec les filatures d'Outre-Rhin.

Au bout de trois heures environ, on fut au couvent de Sainte-Odile, où tout le monde s'arrêta pour reprendre des forces. On visita le monastère et les curiosités des environs ; sur le Mœnnelsstein, on contempla la splendide panorama qui embrasse toute l'Alsace jusqu'aux premières montagnes de la Suisse. Rosa ne pouvait se lasser d'admirer son cher pays qui s'offrait tout entier à son regard. On résolut de dîner et de coucher à Sainte-Odile, pour revenir le lendemain en voiture à Hohwald.

L'excursion, qui avait commencé d'une façon si agréable pour Rosa, devait, hélas ! se terminer tout autrement, et la laisser sous une impression pénible.

VII

LES IDÉES DE MICHEL SUR LE MARIAGE

A Sainte-Odile, on fait payer assez cher une hospitalité fort peu écossaise et qui laisse énormément à désirer sous le rapport du confortable. Néanmoins, ce couvent célèbre a été de tous temps le rendez-vous des gens de goût et des artistes épris

A Saint-Yrieix, arrêté de quelques minutes. M. Carnot remet la croix de la Légion d'honneur au maire de Saint-Yrieix.

**A Brive**

A Brive, une réception très chaude est faite à M. Carnot, qui répond aux souhaits de bienvenue du maire, qu'il connaît déjà la ville républicaine de Brive, pour avoir inauguré, il y a quelques années, la ligne de chemin de fer de Brive à Clermont-Ferrand.

M. Carnot a dû interrompre son déjeuner à Gramat pour répondre aux acclamations des habitants de ce canton, venus en très grand nombre. Un nouvel arrêt a eu lieu à Assier, dont le château et l'église, bâtis par Galliot de Genouilhac, maître de l'artillerie de François Ier, sont très célèbres.

**A Figeac**

A Figeac, le train s'arrête un quart d'heure.

M. Vival, député et maire de Figeac, adresse au président l'allocution suivante :

« Monsieur le président,

Je viens au nom du conseil municipal de Figeac, interprète fidèle des vœux de la population, vous souhaiter une cordiale bienvenue.

Sur le sol que vous foulez, presque à la même place, un de vos prédécesseurs, le roi Louis XI, à son retour d'un voyage dans ce beau pays de Gascogne, que vous allez visiter, a été, il y a 428 ans (c'était le 19 juillet 1463), reçu et fêté par nos pères.

Les vieilles histoires de notre fier et sauvage pays du haut Quercy nous apprennent que, charmé de la belle et chaleureuse réception de ses sujets, le roi exonéra la ville de toutes les rentes que cette dernière devait aux d'Armagnac, tout en augmentant les franchises municipales.

Votre présence à Figeac, quoique malheureusement de trop courte durée, est, à elle seule, une légitime et éclatante récompense.

Ce n'est plus des sujets, mais des citoyens libres qui viennent acclamer en vous le chef respecté d'une grande République.

Malgré que la crise agricole l'ait profondément atteinte et que la misère ait forcé une partie de ses habitants à s'expatrier, la population figeacoise, plus éprouvée que bien d'autres, n'a jamais, malgré cela, ménagé au gouvernement son concours le plus absolu dans toutes les manifestations du suffrage universel.

Elle a toujours voulu prouver ainsi son profond et inaltérable attachement à cette République progressive, aux destinées de laquelle vous présidez avec tant de sagesse, de désintéressement et de dévouement.

Je viens donc au nom de mes administrés vous remercier de votre visite.

Vive le République ! Vive Carnot !

M. Carnot remercie en quelques mots aimables et pleins d'à-propos.

M. Arnaud, préfet du Lot, salue ensuite le président de la République au nom du département.

Mgr l'évêque de Cahors, en présentant les membres de son clergé, s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Président,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous offrir mes hommages et ceux de mon clergé. Le diocèse de Cahors a le respect de l'autorité parce qu'il est profondément chrétien. En travaillant à lui conserver ces sentiments, sans nous mêler aux agitations de la politique, nous croyons remplir notre mission et servir en même temps l'Eglise et la Patrie que nous confondons dans notre amour et dans notre dévouement. »

M. Carnot répond par quelques mots aimables à l'allocution de Mgr l'évêque.

Le maire de Cahors est venu également à Figeac saluer M. Carnot. Il exprime le vœu de voir le président assister à l'inauguration de la ligne de Cahors à Brive. Les fonctionnaires de Figeac et plusieurs maires des communes rurales, défilent ensuite devant le président.

M. Carnot remet la croix du mérite agricole à M. Oullier, maire de Brengues.

**A Capdenac**

A Capdenac, M. Carnot est reçu par M. Maruéjols, député, et M. Bonnier, préfet de l'Aveyron, ainsi que le maire de la commune.

M. Carnot serre la main de plusieurs de ces braves ouvriers mineurs.

Puis, spectacle touchant, voici les petites filles que la catastrophe de la mine de Campagnac a faites orphelines en 1888. Elles viennent remercier le président, ainsi que Mme Carnot, des généreux secours qu'il leur envoya en ce jour de grande douleur.

Le départ s'effectue au milieu d'acclamations enthousiastes.

**A Montauban**

La ville de Montauban présente un aspect superbe. Partout des drapaux, des guirlandes, des tentures. Plusieurs beaux arcs de triomphe ont été dressés, notamment celui qui est à l'entrée du pont sur le Tarn, en face de l'hôtel de ville.

M. Bergis, maire de Montauban, offre au président ses souhaits de bienvenue. Puis, rapidement, le cortège officiel débouche sur la place de la Gare, où toutes les troupes de la garnison, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> de ligne, 10<sup>e</sup> dragons, soldats du train, etc., sont placés sous le commandement du général Vincendon, divisionnaire, assisté de ses deux brigadiers, les généraux Hanpt et Mille.

M. Carnot monte dans une très belle calèche, attelée de quatre chevaux montés en Daumont

par des soldats du train. M. Constans est dans la deuxième voiture et M. Bourgeois dans la troisième.

Le président recueille les acclamations et ovations de la ville entière sur tout le parcours de la gare à la préfecture où ont lieu aussitôt les réceptions officielles.

Au cours de ces réceptions de Montauban, le président a accordé la croix de la Légion d'honneur à MM. Dario, professeur au muséum, au docteur Lagarde, conseiller municipal, et Didier Rey, industriel à Caussade.

Avant de quitter la ville de Montauban, M. Carnot a remis 800 fr. pour le bureau de bienfaisance, 200 fr. pour la Société de charité maternelle (de la part de Mme Carnot) ; enfin 100 fr. pour améliorer l'ordinaire des malades de l'hôpital.

**A Toulouse**

A 6 h. 35, un coup de canon annonce l'arrivée du train présidentiel.

M. le maire, entouré de ses adjoints, va à la rencontre de M. Carnot et l'accompagne dans le salon de réception, pendant que la musique de l'école d'artillerie joue la *Marseillaise*.

De chaleureuses acclamations de Vive la République ! Vive Carnot ! et des salves d'applaudissements accueillent M. le président de la République à sa descente de wagon.

Après une courte allocution de M. le maire de Toulouse, le cortège se met en marche.

Tout le long du parcours du cortège officiel de la gare à la préfecture, les citoyens de Toulouse et de la région ont montré à M. Carnot en quelle estime, en quelle sympathie, ils tiennent sa haute et intégrale personnalité.

Un incident s'est produit rue de l'Orient : On sait que la franc-maçonnerie avait élevé sur ce point un arc de triomphe qui, la nuit dernière, a flambé. Les frères se sont présentés à M. Carnot, en déplorant qu'une main criminelle ait détruit leur arc de triomphe.

M. Carnot a répondu :

« Je connais les sentiments des francs-maçons pour la République et il n'y a pas de plus bel arc de triomphe que les cœurs. »

Le cortège présidentiel continue sa marche vers la préfecture.

Sur tout le parcours foule énorme.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET REGIONALE**

**ACADEMIE DES BEAUX-ARTS**

Notre compatriote, M. G. Larroumet, directeur général des beaux-arts, vient d'être élu membre de l'académie des beaux-arts. C'est une élection bien flatteuse pour M. Larroumet, et qui prouve combien il s'est créé des sympathies solides, dans ce milieu artistique qu'il administre avec tant d'autorité depuis quelques années.

Nous ne saurions mieux accompagner cette bonne nouvelle qu'en reproduisant l'article consacré par M. Francisque Sarcey à notre éminent compatriote.

\* \* \*

Voici donc Gustave Larroumet nommé, avec une belle majorité, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts. J'avoue que cette élection, encore qu'elle fût prévue et à peu près certaine, m'a fait plaisir.

Je me souviens du jour où, pour la première fois, je vis entrer Larroumet dans mon cabinet de travail. Il venait me porter et me recommander une étude qu'il avait écrite sur Marivaux ; c'était une thèse du doctorat dont il avait fait un volume. La question était de celles que je connaissais bien, ayant toujours un faible pour Marivaux qui a été le Meilhac du dix-huitième siècle.

Nous nous mîmes à causer du maître. Quand Larroumet me quitta, nous étions amis. Amis, mon Dieu, vous m'entendez bien ! Je veux dire par là que chacun de nous, au sortir de cet entretien, s'était dit de l'autre : Tiens ! voilà quelqu'un que j'aurais plaisir à revoir ; à qui, le cas échéant, je me lierais volontiers d'une façon plus étroite.

J'avais été extrêmement frappé, dans ce bout de conversation, de la variété d'aperçus, de la netteté d'expression dont témoignait le jeune écrivain. Ce qui m'a charmé, ce n'était pas du tout qu'il sût très bien son Marivaux, mais que sachant à fond son Marivaux, il eût des jours ouverts sur tout le dix-huitième siècle, et plus généralement sur toute la littérature. J'avais en face de moi un homme qui non seu-

lement savait beaucoup, mais qui encore pensait par lui-même, un homme... et comme on dit dans *Tartuffe* : un homme enfin !

...Larroumet est bien plus jeune. Quoique la différence d'âge fût considérable, je me sentis de suite attiré vers lui par une sympathie analogue. Je ne sais guère qu'Emile Faguet, en ces derniers temps, pour qui j'ai été pris d'une affection aussi vive, parmi les jeunes gens des générations nouvelles.

— Eh bien ! aurais-je pu dire à ces vieillards moroses qui prétendent que le cœur ne se renouvelle pas, vous voyez que vous vous trompez. Ces jeunes gens montent à la réputation ; s'ils ont commencé par témoigner de quelque déférence pour moi, ce n'est pas par intérêt ; je ne suis pas grand'chose pour eux. Je vis solitaire dans mon cabinet, ne connaissant personne, sans autre influence que celle qui résulte du pouvoir de mettre son nom au bas d'un article. Je crois très sincèrement qu'ils ont du goût pour moi, et j'en ai pour eux ; je souhaite qu'ils réussissent, que le crédit qu'ils sont en train de conquérir près du public croisse et s'étende ; car ils ont avec moi un certain nombre d'idées communes.

Et puis, n'est-ce rien que la douceur des relations entre gens qui s'estiment et ont, en dépit des âges différents, de l'affection l'un pour l'autre parce qu'ils se sentent réciproquement dignes d'une amitié vraie ?

Larroumet est déjà arrivé très haut ; je crois que l'avenir lui ménage des destinées plus brillantes encore. Car il a de l'esprit, de l'entregent, et, d'autre part, une rare capacité de travail, un esprit ouvert et souple, le don des beaux mots, des manières caressantes, et une des voix les plus charmantes que j'aie entendues. Mais où que la fortune le porte, nous n'en serons que meilleurs amis.

... Ah ! pardon ! cette amitié tient en grande partie à ce que je ne lui demande jamais rien ! il est donc inutile de me prendre comme intermédiaire. Ça serait un coup d'épée dans l'eau.

FRANCISQUE SARCEY.

**COUR D'ASSISES DU LOT**

**Affaire Escoffier**

Audience du 19 Mai 1891

**ACTE D'ACCUSATION**

Escoffier, Jean-Marie, né à Mornans (Rhône) le 27 septembre 1850, après avoir fait son service militaire au 88<sup>e</sup> de Ligne à Cahors, entra comme employé à la Trésorerie générale du Lot en 1874. Actif et intelligent, il devint bientôt chef du service de la perception.

Ses appointements n'ont jamais dépassé 1,800 fr., et cependant depuis plus de dix ans, il se livrait à des dépenses de beaucoup supérieures à sa situation. Pour justifier ces dépenses, il avait habilement répandu le bruit qu'il représentait diverses maisons de commerce et une compagnie d'assurances sur la vie, la *Foncière*, qui lui procurait, disait-il, des bénéfices considérables. En réalité, c'est par des détournements pratiqués sur les versements des percepteurs qu'il a, pendant plus de dix ans, pu faire face aux dépenses excessives qui ont été constatées par l'instruction. Le montant total des sommes par lui détournées n'est pas inférieur à 80,600 francs.

Pour réaliser ces sommes énormes, Escoffier a eu recours à une série d'abus de confiance et de faux.

Le Trésor public recouvre, par les percepteurs, non seulement les impôts dont le produit appartient à l'Etat, mais encore ceux dont partie revient aux communes. Pour faire compte aux communes de ce que le Trésor a encaissé pour elles, et en faire la restitution à leurs caisses, tous les trois mois, le Trésorier général au chef-lieu du département (les receveurs particuliers dans les autres arrondissements) prépare autant de mandats qu'il y a d'impositions communales. Chaque mandat contient au dos la répartition de la somme mandatée, entre les diverses recettes municipales ou perceptions, et doit être signé par le Préfet.

En même temps qu'il prépare ces mandats, le Trésorier payeur avise les receveurs municipaux ou les percepteurs des sommes qui leur seront payées pour les communes.

Cet avis est donné sur des feuilles imprimées dites Etats d'allocation. Sur cet avis le receveur municipal obtient paiement des sommes allouées pour chaque nature d'imposition et donne une quittance distincte pour chacune d'elles.

Mais le percepteur, agent des communes, est en même temps agent de l'Etat.

En cette double qualité, il verse dans la caisse des communes les sommes qu'il lui est enjoint d'y verser et dresse, au profit du trésorier, les quittances par nature d'imposition. Ces quittances sont extraites d'un registre à souche, et le Trésorier général les annexe au mandat du Préfet en vertu duquel elles ont été dressées.

Les mandats ainsi appuyés des quittances constituent les pièces de dépenses, c'est-à-dire la preuve que le Trésor a déboursé au profit des communes les sommes perçues pour elles. Outre les mandats faits tous les trois mois, il en est fait un cinquième en Mars de chaque année comprenant le solde de ce qui est dû aux communes. Comme c'est également à cette même date que le premier escompte de l'année est payé, il est établi à cette époque une double série de mandats et de quittances.

Or, les fonctions d'Escoffier lui attribuaient l'établissement des mandats de restitution et la confection des Etats d'allocation, et il avait remarqué que ces diverses pièces comptables n'étaient l'objet d'aucune surveillance spéciale et il conçut le projet de tirer profit de cette situation.

Dans le courant du mois de mars 1879, il fit une première expérience sur la perception de Lauzès et, par un jeu d'écritures, il faussa le total des mandats qu'il majeure de 40 francs sur les allocations vraies.

L'erreur ne fut pas relevée, et l'Etat se trouvait ainsi en excès de dépense de 40 francs.

Mais Escoffier était encore chargé du soin de tenir le « Livre de détail des recettes » qui constate les versements de tous les comptables. Ces versements par les percepteurs ont lieu soit en numéraire, soit en pièces de dépenses constatant les paiements par eux effectués pour le compte de l'Etat.

L'accusé ayant majoré de 40 francs les pièces de dépense n'eût plus qu'à retirer des versements une somme égale de 40 francs. C'est au surplus cette équivalence des pièces de dépense et du numéraire qui a permis à Escoffier de consommer les nombreuses fraudes qui lui sont reprochées. Il avait su capter la confiance de quelques percepteurs qui le considéraient presque comme leur chef ; il réussit à obtenir d'eux des versements directs, et pour mettre les écritures d'accord il dut altérer les bordereaux, diminuant le numéraire de la valeur des pièces de dépense qu'il y ajoutait. Pour faciliter ses opérations et en agrandir le cadre, il en vint bientôt à fausser les quittances par voies de grattage, de surcharges, et d'intercalation de nombre ; au besoin il les fabriqua de manière à les mettre en accord avec les mandats. La seule difficulté consistait alors à obtenir des percepteurs les versements en numéraire, mais la régularité apparente de ses opérations lui permit de continuer ses agissements frauduleux.

Après avoir majoré pour 1,000 francs les mandats en 1879, il porte le déficit à 4,500 en 1880 ; il l'augmente d'année en année pour atteindre au mois de mars 1890 le chiffre de 78,000 francs.

A ce moment l'accusé commit une erreur dans la confection des mandats, laissant à découvert une somme de 900 francs. Il réussit à détourner une dernière somme de 2,600 francs portant le total des sommes détournées à 80,600 francs, mais la fraude fut découverte.

Il a été établi que l'accusé avait commis de nombreux crimes de faux : 1<sup>o</sup> en constatant dans les mandats au moment de leur émission des chiffres erronnés qu'il savait n'être pas conformes aux allocations vraies ;

2<sup>o</sup> En falsifiant les quittances des percepteurs, tantôt il opérât des grattages, des surcharges ou des intercalations de mots ou de chiffres ; tantôt il supprimait les quittances et en créait de nouvelles où il imitait la signature des percepteurs ; tantôt enfin il se contentait de changer le dernier chiffre du millésime de la quittance, ce qui lui permettait d'en reporter le montant à l'exercice suivant ; il les annexait alors aux mandats signés par le Préfet et elles servaient de pièces de dépense à la Trésorerie. Parfois également Escoffier, pour mettre en équilibre les mandats et les allocations établis, d'après son système de fraude, supprimait les quittances des percepteurs et cela chaque fois qu'il n'avait été fait, pour ces quittances, aucune allocation dans les mandats.

Il falsifiait également les bordereaux des percepteurs, et pour chaque opération, il insérait des mentions fausses sur le « Livre de détail des recettes ».

En 1884, Escoffier tenta un nouveau procédé. Le découvert créé par lui était alors de 35,000 francs. Il créa un mandat de restitution de centimes extraordinaires de 35,000 francs plus faible que les allocations et falsifia. En faisant disparaître les quittances des percepteurs il rétablit l'équilibre dans les écritures à l'égard des centimes communaux. Il fabriqua alors un faux mandat de remboursement de 38,000 francs par le Trésor à la ville de Cahors, dans lequel il imita la signature Laparra, conseiller de préfecture, ordonnateur et Salbant, receveur municipal à Cahors, pour acquit.

Ce faux mandat du 18 octobre 1884 constituait

une pièce de dépense qui permit à Escoffier, non-seulement de combler provisoirement le déficit de 35,000 francs, mais encore de s'approprier une nouvelle somme de 3,000 francs.

La même année, il faisait une opération identique sur la commune d'Orniac, et détournait encore 2,000 francs. Mais bientôt, renonçant à ce nouveau système, Escoffier rétablissait au compte des communes le déficit qui, de 40,000 francs, atteignait en 1889 le chiffre de 80,600 francs.

L'accusé a reconnu s'être approprié les 80,600 francs détournés au préjudice du Trésorier général du Lot; il a également reconnu les majorations.

Outre ces faux et détournements, Escoffier a encore altéré par surcharges et des grattages le registre dit « achat de rentes » dans le but de s'approprier, au préjudice des héritiers Alaux, un titre de rente d'une valeur de 2,000 francs environ.

En conséquence, ledit Escoffier est accusé : d'abus de confiance, de faux, d'usage de faux et de suppression de pièces.

Total : 742 crimes.

**Interrogatoire**

La lecture de l'acte d'accusation et des autres pièces du procès ne dure pas moins de 2 heures 1/2.

Il est ensuite procédé à l'appel des témoins.

*Liste des témoins au nombre de 25 :*

MM. Vilmin, inspecteur des finances à Paris; Dardenne, trésorier-payeur général; Dubéchet, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale; Bro, chef de division à la préfecture; Lascombes de Laroussilhe, percepteur; Lafage, percepteur; Castagné, percepteur; Rougier, percepteur; Salbant, receveur municipal à Cahors; Laparra, vice-président du conseil de préfecture; Salgues, maire à Orniac; Bellecourt, percepteur; Fontès, percepteur; Henras, percepteur; Ferby, huissier à Gourdon; Ausset, percepteur; Marie Auber, épouse Ausset; Baron Danthet, percepteur; Bergougnoux, ex-percepteur; Bru, percepteur; Brugalières, Louis; Walter, percepteur; Alazard, Jean, marchand de cuirs; Soulayrès, Jean-Baptiste, cultivateur à Douelle; Chevalier, commissaire de police à Cahors.

L'ex-percepteur Bergougnoux a fait parvenir à la Cour un certificat médical; il est excusé.

Ensuite a lieu l'interrogatoire qui porte d'abord sur les antécédents de l'accusé.

Escoffier reconnaît qu'étant au régiment il avait des dettes, qu'il a souscrit à sa maîtresse, Marie Varlat, une somme de 1,000 francs à titre de don gracieux.

L'accusé est entré à la trésorerie le 1<sup>er</sup> septembre 1873 aux appointements de 600 francs. Il dit que s'il a eu pour maîtresse la femme Planès, c'est que sa femme a été longtemps malade, et pour ne pas courir, il voyait cette femme, qu'il payait, forcément.

Escoffier reconnaît avoir détourné, dans une période de 10 ans, une somme totale de 80,600 francs et l'avoir dissipée.

M. le Président. Auriez-vous pu rendre la somme détournée.

R. Oui.

D. Comment?

R. J'avais trouvé à Tunis une place de 6,000 francs par an, au moment où j'ai été arrêté. Ces appointements m'auraient permis de restituer ce que j'ai pris à la trésorerie.

D. Vos dépenses étaient très exagérées. En 1884, vous avez fondé une société musicale.

R. Non, Monsieur, ce n'est pas moi qui l'ai fondée.

D. Vous avez payé pour 2,500 francs d'instruments de musique.

R. Oui, ma signature était engagée.

D. Pinaud, trésorier de cette société, prétend même que vous avez dépensé près de 5,000 francs.

R. Oui.

D. C'est la trésorerie qui a payé, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous payé.

R. Pour éviter une saisie.

D. Quand la société musicale allait au café, c'était vous qui payez. Est-ce vrai?

R. Oui.

D. C'est une des causes qui vous a amené sur les bancs de la cour d'assises. Vous le reconnaissez?

R. Oui.

D. Vous auriez dû penser à votre famille, à votre femme et à vos enfants, au lieu de dépenser cet argent largement, de payer des bocks à toute une société. Vos dépenses exagérées étonnaient tout le monde.

M. le Président entre dans de longs détails sur le bordereau majoré de 900 francs sur les crédits ouverts de l'année courante, majoration découverte par M. Bro, chef de division à la préfecture. Pour éviter des recherches dans sa comptabilité, Escoffier a offert spontanément de verser à la caisse les 900 francs qui devaient rétablir l'équilibre des fonds disponibles sur cotisations municipales. Cet empressement de l'accusé a donné l'éveil au fondé de pouvoirs de

la trésorerie, qui a immédiatement commencé les recherches qui ont fait découvrir les faux reprochés au prévenu.

D. Comment vous a-t-on signifié votre congé?

R. On m'a écrit sur un morceau de papier, au crayon : *Monsieur, vous ne viendrez pas au bureau demain matin.*

Escoffier partit immédiatement pour Lyon et avant son arrestation il écrivit à M. Dardenne et à Dubéchet, son fondé de pouvoirs, pour obtenir un certificat qui lui aurait permis de trouver une belle situation dans les finances en Tunisie.

M. le Président donne lecture des lettres de l'accusé. Ce dernier déclarait qu'il arriverait à rembourser M. Dardenne, qu'il ferait abandon de la succession des biens de ses parents, qu'il prendrait une assurance au bénéfice du trésorier général et qu'il ferait prendre par son fils un engagement de continuer le remboursement des sommes par lui détournées. Enfin, il ajoutait qu'il regrettait que la découverte ait eu lieu sous le meilleur des chefs.

D. Que vouliez-vous dire par cette dernière phrase?

R. Que je regrettais que M. Dardenne soit obligé de payer mes détournements.

M. le Président. Vous auriez préféré que le pot aux roses ne fut découvert qu'après le départ de M. Dardenne?

R. Oui. Je reconnais avoir écrit ces lettres.

M. le Président. J'en retiens de ces lettres l'aveu des vols, l'aveu de votre culpabilité.

R. Avant de partir j'avais reconnu ma culpabilité pour ne faire soupçonner personne.

M. le Président explique longuement de quelle façon Escoffier interceptait les pièces de dépense, majorait les mandats ou falsifiait les quittances. Il constate que l'inculpé avait trouvé seul, en effet, le moyen très inédit de s'approprier des sommes importantes.

Les aveux complets d'Escoffier, en ce qui concerne les faux de la trésorerie, nous dispensent de reproduire ici cette longue partie de son interrogatoire.

Toutefois, pour montrer avec quel sans gêne l'accusé opérait auprès des percepteurs novices, nous devons relater le fait suivant signalé d'une façon toute particulière par M. le Président :

M. Baron-Danthet, percepteur à Lalbenque, ancien capitaine, touche une pension de retraite. Ce dernier avait joint aux pièces de dépense, dans un versement, la quittance de sa pension, environ 500 francs. Escoffier, abusant de son autorité sur les percepteurs et de l'inexpérience de celui de Maxou, fit payer de nouveau à ce dernier la pension de M. Baron-Danthet qui portait l'acquit et le timbre de la recette.

M. le Président observe que, contrairement aux règlements, beaucoup de percepteurs échangeaient entre eux des pièces de dépense, ce qui n'est pas admis, et chargeaient Escoffier de verser pour eux à la caisse.

L'accusé dit que les communes n'ont rien perdu puisque M. Dardenne a payé le déficit qu'il avait creusé et qu'il faisait marcher d'année en année au moyen de pièces de dépense.

Une longue discussion a lieu entre M. le Président et l'accusé au sujet du titre de rente Alaux, que l'accusation lui reproche de s'être approprié, et d'avoir surchargé et gratté le registre d'achat de rentes pour mieux masquer son opération.

Escoffier se défend énergiquement contre cette accusation. Il prétend avoir été chargé par la veuve Alaux de la vente d'un titre de rente; que cette dernière lui demanda le secret, ayant l'intention de s'approprier cette somme au préjudice de la communauté. L'accusé prétend avoir remis à la veuve Alaux, aujourd'hui décedée, les 2,000 francs montant de ce titre de rente négocié à Alazard, marchand de cuirs à Cahors.

Pour ce qui concerne le grattage et les surcharges du registre d'achat des rentes, Escoffier dit que ce registre était sous clef et n'était pas à sa disposition, il n'a donc pu opérer les grattages et les surcharges qui lui sont reprochés.

M. le Président. Vous seul connaissiez la veuve Alaux, et vous seul, aviez intérêt à masquer ce faux. Toutes les présomptions pèsent sur vous.

L'accusé se défend très habilement, il faut le reconnaître, et s'écrie de sa voix toujours enrouée : « J'ai avoué tous les autres faux qui me sont reprochés, je reconnais également le faux Alaux si j'en étais l'auteur, n'ayant plus aujourd'hui aucun intérêt à le nier. »

Nous avons rarement entendu un réquisitoire aussi éloquent, aussi précis, que celui de M. le procureur.

M. Bussièrès fait toucher du doigt les procédés d'Escoffier et nul détail dans cette longue série de méfaits, n'est resté obscur dans l'esprit des jurés, tant l'exposé était clair, simple, saisissant.

M. Bussièrès a terminé par une éloquente péroraison dite sans la moindre emphase et bien de nature à impressionner le jury.

M. Gouillaud a présenté la défense. C'était une tâche bien lourde dont le jeune avocat du barreau de Lyon s'est acquitté avec dévouement.

5 h. soir.

Le Jury est dans la salle des délibérations.

Au moment où nous mettons sous presse, le verdict n'est pas encore rendu.

**L'EXTERNAT DANS LES LYCÉES**

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser à tous les recteurs de France la circulaire suivante :

Depuis nombre d'années, de sérieuses améliorations, qui témoignent de la sollicitude de l'Université pour les enfants confiés à ses soins, ont été introduites successivement dans le régime de l'externat dans les lycées. J'estime qu'il y a, sous divers rapports, le plus sérieux intérêt à continuer à marcher dans cette voie et je suis disposé à seconder à cet égard de tout mon pouvoir l'initiative des recteurs et des chefs d'établissement. Dès à présent, je vous invite, messieurs les procureurs et principaux, à admettre avec la plus grande libéralité, et sauf impossibilité matérielle résultant de l'insuffisance des locaux, les élèves externes, dont les familles le demanderaient, aux divers cours et exercices accessoires réservés généralement aux internes.

Pour les arts d'agrément en particulier, musique, escrime, équitation etc., il me paraît désirable que les leçons puissent être données dans les mêmes conditions et suivant les mêmes tarifs qu'aux élèves des autres catégories. Je verrai également avec plaisir que les externes dont les familles en feront la demande soient, au moins à titre de récompense, admis à prendre part aux promenades et excursions des élèves internes, à la condition toutefois que cette mesure n'entraîne aucun supplément de service pour les maîtres répétiteurs. Il est bien certain, d'ailleurs, que toutes les précautions nécessaires seront prises pour que les élèves ne passent pas en dehors du lycée, sans surveillance et sans contrôle, le temps pendant lequel ils devront, selon les vœux de leur familles, rester au lycée ou sous la surveillance des maîtres du lycée.

**PICKPOCKETS**

Nous sommes décidément envahis par une bande de voleurs à la tire, qui exploite notre région.

Nous avons annoncé l'arrestation de la nommée Guillot, Héloïse.

Voici dans quelles circonstances :

Lundi, le train de Libos, qui arrive à Cahors à 4 h. 56, amenait M<sup>me</sup> Fischou, femme du major du 7<sup>e</sup> de ligne. En descendant du train, cette dame fut bousculée plusieurs fois par une femme qui descendait comme elle de wagon, et elle dut même élever la voix pour faire cesser cette voyageuse, peu commode, qui s'éloigna en balbutiant quelques excuses.

Quelques instants après, M<sup>me</sup> Fischou constatait la disparition de son porte-monnaie, qui contenait 70 ou 80 francs. Ses soupçons se portèrent aussitôt sur l'inconnue, et elle porta plainte au commissariat de la gare, qui fit aussitôt arrêter la personne suspecte.

Au commissaire de surveillance qui l'interrogeait, notre héroïne dit être née à Guillé (Morbihan), venir de Limoges et se rendre à Montauban pour rejoindre un monsieur dont elle entendait taire le nom.

Elle nia avoir soustrait le porte-monnaie de M<sup>me</sup> Fischou.

Et, en effet, on ne le trouva pas sur elle. Mais, ayant de bonnes raisons pour douter de son innocence, le commissaire la garda à la disposition de la justice. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

Nous apprenons, d'autre part, que le gendarmier de Cahors a arrêté, à Lalbenque, dans le train allant à Montauban, les complices de notre voleuse, au nombre de quatre, deux hommes et deux femmes.

Ils venaient de Limoges et, pour dépister la police, ils avaient jeté leurs billets par la portière.

Ils ont tous été conduits, mercredi matin, à la prison de Cahors.

**ACCIDENT**

Ces jours-ci, un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit sur la ligne de Capdenac, entre Cajarc et Cahors.

Le nommé Masbou, âgé de 25 ans, natif de Cajarc, avait pris le train pour se rendre à Cahors. Comme il regardait à la portière, un coup de vent lui enleva le chapeau. C'est à ce moment qu'ayant voulu le retenir avec sa main, il se pencha davantage sur la portière, qui céda, et notre imprudent fut précipité dans le vide et roula dans le ravin.

L'état de Masbou est peu grave, et il en sera quitte pour quelques contusions.

**L'Hospitalet**

Un incendie, dont les causes sont inconnues, a

éclaté, dans la nuit du 11 au 12 mai, dans une grange appartenant à M. Delteil, propriétaire. Tout a été dévoré par les flammes.

Les pertes, évaluées à 1,400 francs, sont couvertes par une assurance.

**FOIRE DE CAHORS**

La foire du 16 mai à Cahors a été peu importante. Les divers marchés n'étaient pas bien garnis.

Le cours des bestiaux était un peu en baisse, sauf pour les porcelets, qui étaient très recherchés avec une légère hausse sur les derniers marchés.

Blé en vente : 300 hectolitres, prix moyen : 21 fr. 50 l'hectolitre. Mais en vente : 100 hectolitres, prix moyen : 12 fr. 25 l'hectolitre.

Pommes de terre, 2 fr. 50 à 3 francs les 80 litres.

Oufs, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

Poulets, 2 fr. 40 le kilo.

Les oisons, de 3 à 4 francs la paire.

Les jeunes canards, de 1 franc à 1 fr. 50 la paire.

**SULFATE de CUIVRE**

**A VENDRE**

Garanti 99 o/o à 55 fr. les 100 kilos

Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

**Bourse de Paris**

Cours du 20 Mai 1891

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....	compt.	92 95
3 0/0 amortissable.....	compt.	93 25
3 0/0 Emprunt 1891.....		91 20
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	104 90

*Valeurs Françaises*

**ACTIONS**

BANQUE DE FRANCE.....	4400	»
CRÉDIT FONCIER.....	1247 50	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	475	»
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMP <sup>o</sup> .....	575	»
EST (Chemin de fer).....	935	»
LYON.....	1540	»
MIDI.....	1326	»
NORD.....	1835	»
ORLÉANS.....	1525	»
OUEST.....	1052	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1385	»
CANAL DE SUEZ.....	2502 60	
CANAL DE PANAMA.....	37 50	
Etablissements DECAUVILLE.....	440	»

**OBLIGATIONS**

LYON (fusion).....	441	»
EST 3 0/0.....	439	»
MIDI 3 0/0.....	444 75	
NORD 3 0/0.....	447 50	
ORLÉANS 3 0/0.....	443	»
OUEST 3 0/0.....	439	»
SUD DE LA FRANCE.....	410	»
OUEST-ALGERIEN.....	422	»
EST-ALGERIEN.....	423	»
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 o/o 1853.....	605	»
— — — 4 o/o 1863.....	528	»
— — — fonc. 3 o/o 1877.....	390	»
— — — comm. 3 o/o 1879.....	474	»
— — — fonc. 3 o/o 1879.....	480	»
— — — comm. 3 o/o 1880.....	466 25	
— — — fonc. 3 o/o 1883.....	418 50	
— — — — 3 o/o 1885.....	475	»
— — — bons 100 fr. av. lots.....	74	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	523	»

*Valeurs Étrangères*

RUSSE, 4 0/0 1889.....	99 55
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 70
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	57 05
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	442 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	342 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	390

*Valeurs en banque*

Ch. RUSSE (gr. Société).....	677	»
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0.....	470 20	
— PORTO-RICO 3 0/0.....	270	»
— BAHIA (Brésil) 5 0/0.....	450 10	

**BULLETIN FINANCIER**

du 20 mai 1891

Nous disions hier que le marché nous semblait meilleur, nos prévisions se sont réalisées et il y a une légère reprise. Londres est arrivé en reprise et cela a aidé à la bonne tenue des cours. Il y a évidemment une détente, mais il ne faudrait pas forcer la note.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 92.95 est à 93.12 1/2, le nouveau fait 91.57 1/2.

Peu de variations sur les Actions de nos grandes sociétés de crédit sur lesquelles du reste il y a peu d'affaires engagées. Le foncier est à 1245, la Banque de Paris fait 782.50, le Crédit lyonnais finit à 763.75.

Les fonds étrangers font bonne contenance. Notons une vive reprise sur l'Italien à 91.90.

L'Extérieure est ferme à 70 3/8. Par contre le Portugais perd aujourd'hui plus d'un point sur son cours d'ouverture.

En Banque, les valeurs de cuivre sont lourdes.

L'Alpine est demandé à 210. La part bénéficiaire du Crédit provincial est à 11. La mière Transylvainne vaut 23. L'obligation de la ville de Montpellier à 398.35 constitue un placement avantageux.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>re</sup> Linéaire  
1<sup>re</sup> classe 95 fr. — 2<sup>e</sup> classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Bois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Linéaire  
1<sup>re</sup> classe 60 fr. — 2<sup>e</sup> classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 50 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 40 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'à retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive

ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2<sup>o</sup> pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places. Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

La Poudre de Rogé est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. La Poudre de Rogé se reconnaît entre tous les médicaments analogues, par l'approbation de l'Académie de médecine de Paris.

Fabrication, 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, du 4-Septembre et toutes pharmacies.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> LÉON TALOU Place du Palais de Justice à Cahors

Purge d'hypothèques légales

Suivant exploit de Rousseau, huissier à Cahors, en date du quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Notification a été faite à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice, à Cahors.

A la requête de demoiselle Lucie Baillagou, sans profession, demeurant à Boissières, pour laquelle domicile est élu à Cahors, place du Palais de Justice, en l'étude de M<sup>e</sup> Camille Sautet, avoué qui est constitué et occupera pour elle sur ladite notification et ses suites.

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, au greffe, par M<sup>e</sup> Sautet, avoué près ce tribunal, et de demoiselle Baillagou, requérante, de la copie dûment timbrée, collationnée, signée et enregistrée d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Brugalières, notaire à St-Denis-Catus, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, contenant vente au profit de demoiselle Baillagou, requérante par Monsieur Louis Calvet, gendarme à pied, en retraite, aujourd'hui gérant de la briqueterie de la Besse, près Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), demeurant en ce moment audit lieu, et précédemment à Riom-ès-Montagne (Cantal).

1<sup>o</sup> D'une maison, pâture et jardin, le tout contigu, situé à Boissières, confrontant avec Aymard Jean, Andral et chemin d'intérêt commun numéro 10 ;

2<sup>o</sup> D'une vigne, aujourd'hui friche, située à Mas-l'astic ou le Puech, commune de Boissières, confrontant avec Tocaben, François Bertrand et chemin public.

Moyennant le prix principal de neuf cents francs ;

Avec déclaration à M. le Procureur de la République :

1<sup>o</sup> Que ladite notification lui est ainsi faite, conformément à l'article 2194, du code civil, pour qu'il ait à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque

légale qu'il aviserait et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passerait aux mains de la requérante, francs et quittes de toutes hypothèques de cette nature non inscrites ;

2<sup>o</sup> Que les anciens propriétaires des immeubles sont, outre le vendeur :  
1<sup>o</sup> Calvet, Jean et Richard, Catherine ;  
2<sup>o</sup> Calvet, Léon, propriétaire à Boissières ;  
3<sup>o</sup> Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus de la requérante, elle ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à la loi.

CAMILLE SAUTET.

Les retards éprouvés dans la guérison des maladies des jeunes gens, qui comptent sur les effets rapides de l'essence de Santal, tiennent uniquement aux nombreuses falsifications dont elle est l'objet ; il faut donc être sûr de la pureté du produit employé. Tous les médecins donnent la préférence aux petites capsules rondes préparées par M. Midy, qui sont du reste populaires parmi les jeunes gens qui emploient le copahu ou les injections.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

**Sirop Laroze**

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

**L'EAU de L'ÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ms</sup>.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec instruction. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur THOUVENOT, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

flacons carrés plats, Etiquettes jaunes. — Remarquer bien ces détails pour ne pas être trompé.

**ALPH. SEGUÉLA, FILS**

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-mèreau, et autres variétés du pays.  
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacques, etc.  
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.  
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement ; Arbres pour avenues, hêtres truffiers

**PÉPINIÈRES A CAILLAC**

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

M. Ruelle (Claude-Augustin-Marie-Sophie-Raymond) capitaine du génie demeurant à Lille (Nord), né à Cahors (Lot) le 10 août 1857, se pourvoit près de M. le Garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de : PAULIN.

Collas, référendaire au sceau de France.

**A CÉDER** très bonne étude de notaire, dans le département de la Dordogne, produit susceptible d'augmentation, 3.300 fr. prix avantageux. Légrand Fontan, ancien notaire, 10, rue Richelieu, Paris.

**GUÉRISON**

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈME DES PLAIES et ULCÈRES VARIOUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

**ON DEMANDE** de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**BUREAU de PLACEMENT**

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

VIGNES AMÉRICAINES

**5,000 Othellos Racinés**

A VOIR ARRACHER SUR PLACE

Extra-beaux — à 100 fr. le mille

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

**Etablissement Hydrothérapique**

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.